

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Etaient présents : MM. Flamand, Bocquillon, Chilarski, Rochard, Mme Mercier, Paulin, Mauroy.

Etait absent : M. Woods.

Secrétaire de séance : Mme Mercier.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur le Maire se retire et Mme Mercier procède à la présentation du compte administratif adopté à l'unanimité (en euros).

Section de fonctionnement :

Dépenses	443 703.50
Recettes	715 714.64 (dont excédent reporté de 204 301.43 €)

Soit un excédent de 67 709.71 €

Section d'investissement

Dépenses	211 138.31 (dont 13 657.33 € de déficit reporté)
Recettes	130 068.93

Soit un déficit de 67 412.05 €

Et un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement	272 011.14 €
Déficit d'investissement	81 069.38 €

### **COMPTE DE GESTION 2022**

Le compte de gestion adressé par la trésorerie de Moulins Municipale correspond au compte administratif.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2022 (272 011.14 €) comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068) 172 225.38 € (couvrant le déficit d'investissement 81 069.38 € + 178 891 € de restes à réaliser en dépenses – 87 735 € de restes à réaliser en recettes)

Résultat reporté en fonctionnement (c/002)	99 785.76 €
--	-------------

### **TAUX D'IMPOSITION 2023**

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2022, à savoir :

Taxe foncier bâti	37.38 %
Taxe foncier non bâti	41.75 %

A compter de cette année, le taux de taxe d'habitation doit à nouveau être voté, le taux de référence à prendre en compte est celui de 2019. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et à la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil municipal fixe le taux d'imposition de la taxe d'habitation à 9.63 %.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes demandes de subventions reçues.

Les subventions suivantes ont été votées (en euros) :

Adater	250
Adil	40
Aides à domicile Nord Allier	456 (1€/habitant)
Amis Saint Jacques en Bourbonnais	15
Anciens du foot	4 000
Asmafom	3 000
Association paralysés	100
Atelier des petits points	200
CAUE	50
Club de l'amitié	800
Conservatoire des sites	50
Croix rouge	100
Croqueurs de pommes Couzon	30
DDEN	20
Epicerie solidaire	456 (1 €/habitant)
Folklore Lurcy	50 si spectacle au Veudre
IFI 03	100 (50 €/élève domicilié dans la commune)
Honneur et Patrie	20
Jeunes sapeurs-pompiers	200
La Lotte	500 (MM. Flamand et Rochard se retirent)
Maison familiale Limoise	50 (50 €/élève domicilié dans la commune)
Maison familiale St Léopardin	50 (50 €/élève domicilié dans la commune)
OCCE Coopérative scolaire	500
OCCE Coopérative scolaire voyage	750 (délibération n° 39-2022)
Resto du cœur	100
Souvenir français	300 (pour entretien tombes soldats)
Syndicat collège Bourbon l'Archlt	45 (délibération n° 40-2022)
Téléthon	100 (versé à association des petits points)
UNRPA	400

Il est précisé que certaines associations locales n'ont pas déposé leur dossier.

## **TAUX VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire rappelle qu'avec le passage en comptabilité M57, il n'existe plus de ligne « dépenses imprévues » mais que la fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour le maire, si le conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder à des virements de crédits si nécessaire de chapitre à chapitre au sein de chaque section (hormis les dépenses de personnel) et fixe la limite à 2 % des dépenses réelles de la section. Au-delà de ce plafond, les virements de crédits nécessiteront le vote d'une décision modificative par le conseil municipal.

## **BUDGET PRIMITIF 2023**

Après discussion et demandes d'explications, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à 582 813 € en section de fonctionnement et à 460 595 € en section d'investissement.

## **COMMERCE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme Léger boulangers cèdent leur commerce en juin prochain et que le repreneur pérennise le dépôt de pains au Veurdre dans les mêmes conditions (mêmes horaires, même personnel).

Un plus grand choix de pâtisseries sera proposé.

Une fermeture d'une ou deux semaines est programmée le temps des travaux à la boulangerie de Franchesse.

Une annonce sur Intramuros et le site de la commune leur sera proposée.

## **DEROGATION SCOLARISATION**

Une famille travaillant dans la Nièvre et dont les horaires de travail ne correspondent pas avec ceux de la garderie a demandé une dérogation pour la scolarisation de leur enfant à Saint-Pierre le Moutier ou un aménagement des horaires de la garderie.

Monsieur le Maire ne conçoit aucune modification des horaires actuels de la garderie et refuse la dérogation. Il n'accepterait une dérogation qu'en cas de garde alternée ou de problème de santé de l'enfant nécessitant une scolarisation dans un établissement approprié.

Mme Mauroy est plus mesurée précisant qu'il est à la fois important que les enfants soient scolarisés sur le regroupement pédagogique mais qu'il faut aussi comprendre la situation des parents.

L'absence d'assistantes maternelles sur le secteur reste un problème majeur.

## **ELABOR**

Le groupe Elabor spécialisé dans la réglementation concernant les cimetières était venu exposer celle-ci et a remis divers documents.

Il a chiffré une prestation comprenant un inventaire du cimetière, une étude des concessionnaires, la saisie des concessions, une intervention aux archives départementales, une assistance juridique pour un montant global de 22 522.40 € HT.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite cette année.

Un logiciel est déjà utilisé par le secrétariat.

### **CONTRAT RCVCB**

La possibilité d'adhérer au contrat revitalisation centre-ville centre-bourg est à nouveau évoquée.

Les avis sont partagés :

- . alléchant mais risqué par rapport au volume financier de la commune
- . blocage d'une somme importante sur trois ou cinq ans
- . restera-t-il suffisamment de ressources pour des travaux hors zone
- . présentation d'un programme de travaux par thématique (habitat, vitalité, cadre de vie) sur 3 ou 5 ans
- . aides financières du Département plus accessibles

Mme Mauroy est favorable à un projet global et demande s'il serait possible de connaître les différents points de vue des communes déjà adhérentes.

Les élus décident de réfléchir pour prendre une décision à la prochaine réunion de conseil municipal en mai.

### **ARBRES**

La tempête a cassé des arbres au cimetière, d'autres sont malades à différents endroits de la commune (ex. cimetière, faubourg de Lorette). Un recensement des différents arbres malades devra être fait.

Mme Mauroy demande si la taille est bien faite. La canicule et la sécheresse sont d'autres éléments qui peuvent également contribuer à la fragilité des arbres.

Mme Mauroy suggère de prendre conseil auprès du CAUE pour valoriser l'aménagement paysager.

Monsieur Bocquillon suggère de ne pas acheter d'arbres qui deviendraient trop hauts (tempête) ou qui demandent des besoins en eau importants (canicule).

Le conseil départemental donne des aides pour la plantation de certaines essences.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Circino**

Le jeu Circino est maintenant disponible à la vente. Les commerçants seront contactés pour un éventuel dépôt dans leur magasin.

## Chauffage

Un décret du 08 avril 2023 modifie la réglementation dans l'objectif de munir « tous les bâtiments tertiaires existants et neufs » de système d'automatisation du chauffage. Une mesure visant à réaliser des économies d'énergie mais qui ne sera pas neutre financièrement pour les collectivités.

## Compétence eau

Monsieur le Maire informe que la compétence eau sera transférée à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Le prix de l'eau sera augmenté.

Les réseaux de Moulins et Yzeure sont vétustes.

## Référent déontologique

Un décret et un arrêté fixent les modalités et critères de désignation des référents déontologues des élus locaux chargés, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, de conseiller les élus sur le respect des principes déontologiques.

Monsieur le Maire précise que cette question n'a pas été abordée en conseil communautaire.

## Réponse Député

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Monnet, député, a transmis la motion relative au Zéro Artificialisation Nette au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et à la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité et la motion sur la carte scolaire au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, à la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, au recteur de l'académie de Clermont-Ferrand et à la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Allier.

## Accueil habitants

Madame Mauroy propose d'inviter les habitants le samedi 03 juin à 10 heures à la salle polyvalente, l'occasion de se connaître, d'échanger et de présenter les associations.